

Bien vivre à Cagny

N° 13 - Novembre 2022

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES





Après deux années de crises sanitaires nous pouvons enfin retrouver une vie «normale» même si malheureusement les cas de Covid sont encore nombreux. D'autres sujets d'inquiétudes bien légitimes liés à la situation internationale s'ajoutent, en Ukraine en particulier mais aussi à Taiwan, sans oublier le réchauffement climatique avec ses conséquences visibles pour tous désormais, canicule, sécheresse et orages dévastateurs.

Nous avons pu à nouveau en 2022 nous réunir lors de la commémoration du 8 mai, lors de la retraite aux flambeaux du 13 juillet, et avec le comité des fêtes de la commune lors des réderies du 5 juin et 25 septembre.

Et nous espérons bien sur pouvoir vous retrouver nombreux pour notre prochaine cérémonie des vœux en Janvier prochain.

Ces deux dernières années, rythmées par l'épidémie de Covid et ses différentes variantes nous ont permis néanmoins d'avancer sur de nombreux dossiers qui devraient aboutir dans les prochains mois.

En particulier les travaux de restructuration de l'école qui permettront, c'est l'objectif, de transformer des salles de classe actuelles en cantine garderie, mais aussi le remplacement des derniers luminaires du village par un éclairage Led, un test de coupure de l'éclairage la nuit, l'amélioration de la video protection, la construction de logements dans le parc de l'Ehpad et aussi chemin de l'épinette.

Néanmoins, comme de nombreuses collectivités nous nous

interrogeons sur notre fonctionnement ou sur nos futurs investissements, car l'explosion des coûts réduit bien sur les marges de manœuvre des communes.

Et vous pourriez légitimement vous demander pourquoi réaliser ces projets

C'est pour cela que nous vous présentons dans ce bulletin différents dossiers, avec à la suite de cet édito une situation précise et détaillée de la commune afin d'expliquer et de donner du sens à l'ensemble de nos actions.

Un premier constat :

Nous sommes idéalement situés aux portes d'Amiens, avec tous les avantages d'un village à la ville (commerces, lignes de bus, gare et accès rocade à moins de 800m du centre bourg).

Au palmarès du classement 2022 des villes et villages où il fait bon vivre, Cagny est en 18^{ème} position départementale sur 772 communes et en 4^{ème} position sur 194 communes de 500 à 2000 habitants.

Second constat :

Cagny compte à ce jour 1205 habitants.

Et malgré notre situation et notre potentiel **la commune a perdu 200 habitants ces 30 dernières années**, ce qui est énorme alors qu'en même temps la population des communes de la métropole a augmenté.

Pour la première fois depuis 1990 le nombre d'électeurs sur les listes électorales est inférieur à 1000.

Evolution de la population depuis 1968

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	730	801	1026	1407	1400	1277	1224	1203

Evolution par tranche d'âge

	2008		2013		2019	
Population totale	1277	100%	1224	100%	1203	100%
De 1 à 29 ans	361	28%	309	25%	287	24%
De 30 à 59 ans	309	44%	485	40%	438	36%
60 ans et plus	287	28%	430	35%	478	40%



Position au niveau départemental



Cagny : classement au palmarès 2022 villes et villages où il fait bon vivre

Commentaires :

L'augmentation de la population de Cagny entre 1975 et 1990 correspond bien sur au développement de la commune avec les lotissements Garenne et Avre et l'arrivée de familles avec des enfants. (tableau 1)

Les enfants devenus adultes ont quitté la commune et nous constatons une évolution nette des tranches d'âge puisque **les moins de 30 ans passent de 28 à 24%** alors que **les plus de 60 ans évoluent de 28 à 40% en 10 ans.** (tableau 2)

L'allongement de la durée de la vie n'est pas la seule explication. Le prix élevé des logements sur Cagny, associé à la faiblesse du marché locatif est un frein à l'installation de jeunes couples. De plus il n'y avait aucun projet de développement sur la commune.

La population de Cagny est plus âgée que la population des communes de même importance.

Pourquoi vouloir accueillir de nouveaux habitants ?

Pourquoi ne pas laisser cette situation perdurer, laisser la population diminuer puisqu'il fait bon vivre à Cagny (CF palmarès 2022) ?

Effectivement nous, les élus, pourrions rester «spectateurs» et nous pourrions nous contenter de gérer les affaires courantes.

Une des conséquences à court terme serait la fermeture de classes de l'école sauf à continuer à accueillir comme par le passé des enfants des communes voisines (voir dossier école cantine garderie).

Mais surtout, nous aurions une dégradation des services apportés à nos administrés.



En effet la diminution de la population a des effets directs sur les finances de la commune .

Quelles sont les ressources d'une commune ?

Les ressources d'une commune sont schématiquement composées des impôts fonciers payés par les propriétaires (propriétés bâties essentiellement) par les professionnels (voir dossier finances) et par la dotation globale de fonctionnement, la DGF que nous évoquons régulièrement.

Cette dotation de fonctionnement, comme vous le savez, baisse depuis 2014.

Mais et c'est là le plus important cette dotation est calculée en fonction du nombre d'habitants et du potentiel fiscal de la commune.

Sans détailler ici un mécanisme très compliqué, le nombre d'habitants a un impact direct sur la dotation de fonctionnement et donc sur les ressources de la commune.

Nous subissons donc une « double peine » avec une baisse des dotations qui frappe toutes les collectivités mais aussi avec une baisse constante de notre population.

Sans oublier l'explosion de certaines charges qui nous impacte tous, administrés et collectivités (voir dossier énergie)

Redresser la barre, retrouver une population en hausse prend du temps.

Nous ne voulons pas et, il faut le réaffirmer, transformer notre village qui doit garder son caractère d'une commune semi rurale.

Nous ne voulons pas doubler la population mais revenir au niveau des années 1990.

C'est pourquoi nous avons fait le choix lors du mandat précédent de faire un PLU (Plan Local d'Urbanisme) de façon à permettre une urbanisation raisonnée, urbanisation qui respecte les espaces naturels et les terres agricoles.

Nous espérons voir aboutir dans les prochains mois deux projets d'urbanisation sur la commune, le premier dans le parc de l'Ehpad avec un accès par la rue Jean Marie Tjibaou et le second chemin de l'épinette.

Bien à vous

Alain Molliens

4 > FINANCES

Finances de la commune
Budget

Journée Nature
Cagnyflip
Journée du patrimoine

6 > ÉNERGIES

8 > ÉCOLE

10 > VIE DE LA COMMUNE

Le fleurissement
Association La Vie
Remise jouets écoliers et dico CM2
Nettoyage Bois de la Garenne
Commémoration 8 Mai
Expo Ukraine

12 > COMITÉ DES FÊTES

14 > SÉCURITÉ

Vidéo protection
Sécurité sur les trottoirs
Aménagement routier
Sécurité des cagnysiens

16 > INFOS

Benne déchets verts
Désherbage citoyen
Du nouveau à Cagny

SOMMAIRE

17 > BIBLIOTHÈQUE

18 > INFOS

Parole aux élus
Etat civil

19 > VIE MUNICIPALE

Histoire de cagnysiens
Agenda
Colis des aînés
Visite du Père Noël

Les finances de la commune

Augmentation des impôts métropolitains et Dotation de Solidarité Communautaire

Le conseil d'Amiens métropole du 9 décembre 2021 s'est prononcé à une forte majorité en faveur de la hausse des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui passe de 2.57% à 6.12%.

Pourquoi cette augmentation d'impôts ?

Tout d'abord pour pouvoir financer les besoins du territoire métropolitain qui sont multiples (voirie par exemple).

Ensuite pour compenser le coût de la crise sanitaire. En effet, de nombreuses activités ont été à l'arrêt en 2020 et en activité réduite en 2021 (Zenith, coliseum, musée de Picardie, stade de la licorne, réseau de bus.....) ce qui a entraîné d'importantes baisses de recettes pour les finances métropolitaines, alors que la crise sanitaire a entraîné de fortes dépenses imprévues.

L'augmentation de la fiscalité métropolitaine va générer 8 millions d'euros de recettes alors que le coût global de la crise sanitaire est supérieur à 10 millions d'euros.

La dotation de solidarité communautaire

Sur les 8 millions d'euros de nouvelles recettes fiscales, 2 millions seront reversés

à certaines communes par la DSC, Dotation de Solidarité Communautaire.

Cette DSC est un des leviers du Pacte Financier et Fiscal rendu obligatoire par la loi du 21 février 2014 qui vise à réduire les disparités entre les communes d'une même communauté d'agglomération.

Cette dotation est donc versée aux communes les plus «pauvres».

Quelle est la situation financière des communes de la métropole ?

Les ressources des communes dépendent essentiellement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en baisse continue depuis 2014 et des recettes fiscales essentiellement le foncier bâti, donc l'impôt payé par les propriétaires particuliers et les entreprises.

Il est important de noter que la part de l'activité professionnelle dans les recettes de la commune de **Cagny est de 10%** alors qu'elle est par exemple de **63%** à Boves, **70%** à Dury et **92%** à Glisy.

La moyenne de la part d'activité professionnelle est de **13%** pour l'ensemble des 39 communes métropolitaines (source Direction des finances Amiens Métropole)

Les conséquences de cette situation sont importantes et les recettes des communes sont complètement différentes d'un territoire à un autre.

A titre d'exemple, il suffit d'aller consulter les comptes des collectivités sur le site des impôts pour constater ces disparités.

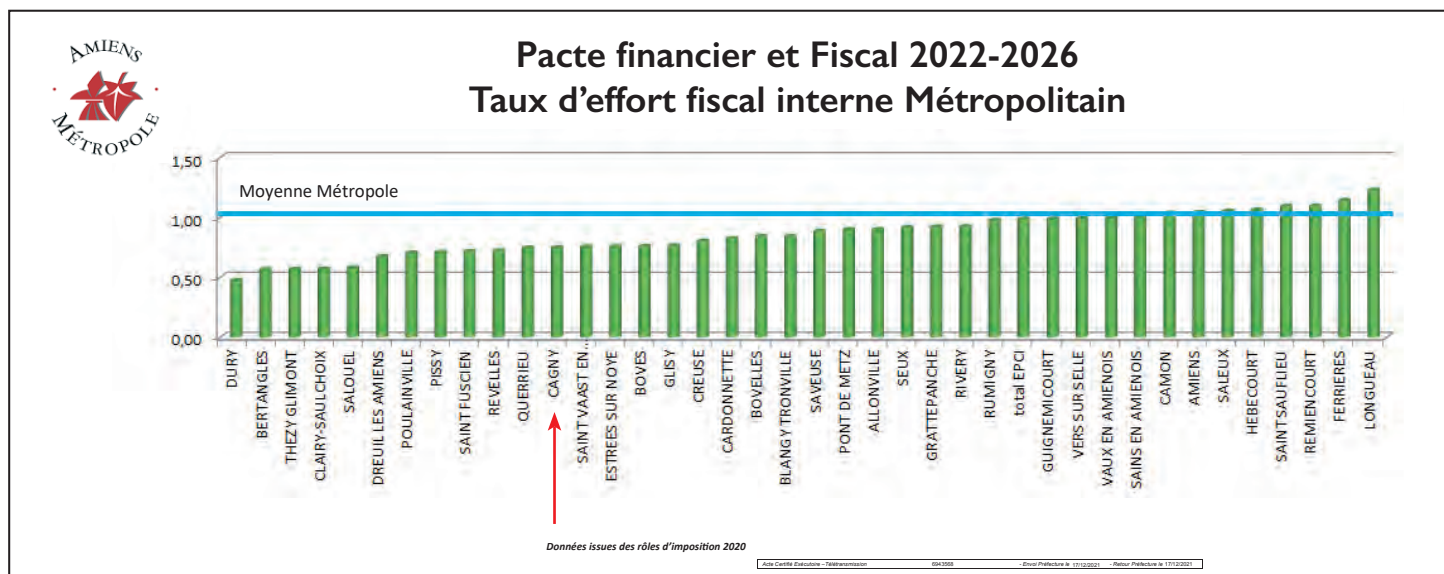
Le résultat comptable, c'est à dire la différence dans le budget de fonctionnement des communes entre les ressources et les charges fixes était en 2019 de **4€** par habitant à Cagny malgré des mesures d'économies drastiques (non renouvellement des départs en retraite, réduction de certaines lignes budgétaires, diminution des indemnités des élus...) alors que ce même résultat comptable était, sur la même période et toujours par habitant bien sûr, de **252€** à Boves et **1181€** à Glisy.

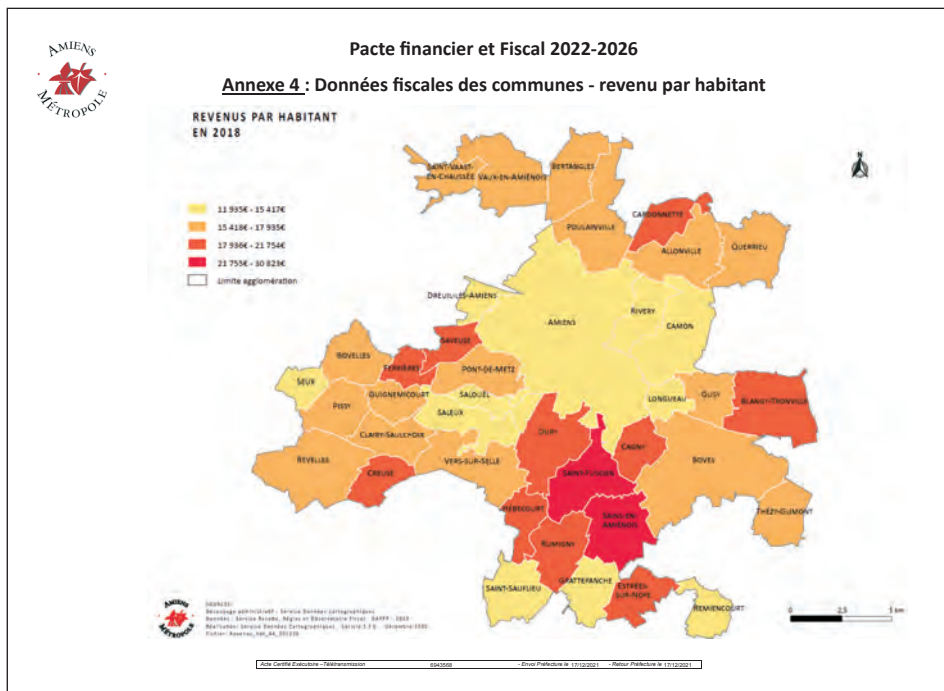
C'est un simple constat. Toutes les communes n'ont pas la chance d'avoir des zones d'activités commerciales ou industrielles sur leur territoire et les 39 communes de la métropole n'évoluent pas dans la même catégorie.

Quelle est la fiscalité payée par les particuliers ?

Un état des lieux très précis a été réalisé par les services finances d'Amiens métropole, en comparant les taux d'imposition ainsi que les valeurs locatives de chaque commune.

La commune de Cagny était en 12^{ème} position (base 2020) avec un taux





inférieur à la moyenne métropolitaine, ce qui signifie également que le taux d'effort fiscal était plus élevé dans 27 communes de la métropole.

Quels sont les critères retenus pour le calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire ?

4 critères ont été retenus pour classer les communes, non pas par rapport à la richesse des communes mais essentiellement par rapport au revenu des habitants.

Ces critères sont :

Le revenu moyen par habitant (plus élevé à Cagny que dans la plupart des communes métropolitaines)

L'effort fiscal, c'est à dire la comparaison entre le produit des impôts des ménages de la commune et le produit théorique que percevrait la commune si elle appliquait le taux moyen des communes de la métropole (inférieur à Cagny par rapport à la plupart des communes, voir tableau au ci-contre)

Le nombre d'allocataires du RSA (très faible à Cagny)

Et un dernier critère non financier imposé par la loi : la desserte en transports en

commun (largement supérieure à Cagny par rapport aux autres communes)

Au vu de ces critères 25 communes de la métropole vont percevoir une dotation de solidarité équivalente au montant de l'augmentation d'impôts métropolitains.

14 communes, dont Cagny, classées comme les plus favorisées, ou dont les habitants sont les plus favorisés, percevront une dotation inférieure au montant de l'augmentation d'impôts.

Certaines communes parmi les 14 qui ne sont pas intégralement compensées vont diminuer leur fiscalité locale (Longueau et Amiens par exemple) parce que leur taux d'imposition est très élevé.

Un exemple précis

Prenons une habitation «type» de 80m² avec des éléments de confort identiques sur les communes d'Amiens, Cagny et Longueau, 3 communes bien différentes par leur taille mais très proches.

C'est à Cagny que le contribuable paiera le moins même si les élus de Cagny ont augmenté les impôts en 2021 et même si nous avons fait le choix de ne pas compenser, pour le moment, la hausse des impôts métropolitains (source : Direction des Finances Amiens Métropole).

Malgré une forte disparité du revenu moyen par habitant plus élevé à Cagny qu'à Longueau et Amiens, la pression fiscale reste moins importante à Cagny alors que nous bénéficions de tous les avantages de ces deux communes voisines.

Le vote des élus :

Lors du conseil municipal du 24 mars dernier il a été décidé de ne pas modifier la fiscalité communale jusqu'à la fin des travaux «Ecole cantine garderie». Un point financier sera fait à l'issue de ces travaux prévus en 2024 avec éventuellement une baisse de la fiscalité communale qui prendra en compte la dotation de solidarité perçue par la commune.

Aucun élu ne s'est opposé à cette proposition. Les élus de l'opposition se sont abstenus.

LE BUDGET 2022

RECETTES		DÉPENSES	
Impôts	629 850	Charges générales	302 400
Dotations	95 800	Charges de personnel	461 520
Produits	53 360	Indemnités élus	51 000
Atténuation de charges	42 000	Autres charges	34 250
Produits divers	19 230	Charges financières	7 000
		Opérations internes	42 350
Report excédent 2021	138 700	Virement investissement	80 420
Total	978 940	Total	978 940

Comme tous les français et comme toutes les collectivités nous sommes touchés par l'inflation des prix et l'explosion des coûts de fonctionnement, en particulier du coût du gaz et de l'électricité

Le conseil municipal réfléchit depuis plusieurs années déjà aux actions d'économie possibles pour réduire la facture énergétique de la commune.

Nous avons réalisé pour cela de nombreux investissements depuis 2014. Mais nous devons faire plus encore avec deux sujets de préoccupation que sont le chauffage aux gaz des bâtiments communaux et le coût de l'électricité pour l'éclairage de la commune.

Le gaz :

Nous avons récemment amélioré l'isolation de la mairie et des bâtiments annexes, et nous profitons des travaux de restructuration de l'école ainsi que de l'aménagement de la nouvelle cantine pour mieux isoler ces bâtiments scolaires.

Dans les deux sites, école et future cantine garderie, nous changeons les chaudières par des chaudières à condensation plus performantes et nous mettons en place un système de pilotage et de gestion de l'éclairage et du chauffage.

Nous espérons ainsi réduire significativement la consommation de gaz.

A noter également que l'isolation de notre salle polyvalente a été entièrement refaite lors du mandat précédent, avec un chauffage électrique plus performant.

L'électricité :

Souvenez-vous, l'éclairage des lotissements «Garenne» a été entièrement rénové en 2016. Tous les mats ont été changés et nous avons fait remplacer tous les luminaires par un éclairage «led» moins énergivore. Le coût de cet investissement était alors très important, 168000€ dont 99000€ à la charge de la commune, ce qui explique que nous n'avons pas refait l'éclairage de l'ensemble de la commune en même temps.

Nous avons aussi cette année modernisé l'éclairage dans les autres rues sauf autour de la mairie (rues Mallet, Martin et

rue de la république) car nous souhaitons également profiter de ces travaux d'amélioration pour enfouir les réseaux aériens.


Par prudence, nous attendrons la fin des travaux de l'école communale et de la cantine pour vérifier que le budget communal permettra de financer ces travaux très onéreux.

Enfin Cagny sera une des premières communes de la métropole à remplacer

prochainement les luminaires sur les voies métropolitaines (rues Catelas, Barbusse, Latapie et zone d'activités) par un éclairage «led».


Ces voies dépendent de la métropole mais le coût de l'éclairage est à la charge de la commune.

A titre d'exemple, les investissements réalisés sur les lotissements «Garenne» nous permettent d'économiser 5800€ chaque année.



ECONOMIES ATTENDUES

	Durée d'extinction	Evolution de la consommation
Dim soir au Ven matin	4h	-24%
Dim soir au Sam matin	4h	-29%
Tous les jours	4h	-34%
Dim soir au Ven matin	5h	-30%
Dim soir au Sam matin	5h	-37%
Tous les jours	5h	-43%
Dim soir au Ven matin	6h	-37%
Dim soir au Sam matin	6h	-44%
Tous les jours	6h	-51%



CAGNY Extinction Nocturne

A l'issue des tests du mois d'octobre, on pourra déterminer :

- l'extinction nocturne qui maximise les économies tout en restant adaptée à la vie des riverains
- le programme hebdomadaire
- les exceptions annuelles
- une éventuelle extinction saisonnière (extinction totale pour la période proche du solstice d'été)

Et définir, à la carte, l'extinction souhaitée. Voici des exemples d'horaires d'extinction :

	Lun-Mar	Mar-Mer	Mer-Jeu	Jeu-Ven	Ven-Sam	Sam-Dim	Dim-Lun
1 Eteindre sur un même créneau horaire tous les jours	0h-5h	0h-5h	0h-5h	0h-5h	0h-5h	0h-5h	0h-5h
2 Eteindre à partir d'une certaine heure (pas de rallumage le matin)	23h-	23h-	23h-	23h-	23h-	23h-	23h-
3 Mixer les deux	0h-5h	0h-5h	0h-5h	0h-5h	2h-	2h-	0h-5h
4 Eteindre sur des créneaux différents en fonction des jours	0h-5h	0h-5h	0h-5h	0h-5h	2h-6h	2h-6h	0h-5h
5 Eteindre complètement sur une période	ex: du 01/06 au 15/08						

Nous avons également adhéré lors du précédent mandat à un groupement d'achat qui nous permet de bénéficier de prix attractifs et surtout de **prix bloqués jusqu'à la fin de l'année 2023**.

Pour information, les prix de marché ont été multipliés par 10 (dix) nous indique la FDE (Fédération Départementale de l'Energie) depuis juillet 2021 (situation septembre 2022).

Malheureusement ce contrat protecteur prend fin l'année prochaine et nous subirons assurément une hausse importante de la facture d'électricité.

C'est pour cette raison que, comme de nombreuses communes, nous réfléchissons à couper l'éclairage une partie de la nuit.

Pour pouvoir, avant toute décision, vérifier les avantages et les inconvénients de cette coupure d'éclairage nous avons procédé à un test pendant le mois d'octobre sur les lotissements «Garenne».

Nous avons souhaité observer le comportement des lanternes, qui ont déjà, dès la sortie d'usine, un abaissement d'intensité programmé au cours de la



nuit, mesurer l'impact de cet abaissement programmé avec la coupure nocturne sur la consommation d'énergie, et bien sûr vérifier le montant des économies réalisées en fonction de la durée d'extinction nocturne. L'économie attendue est de 24% à 51% de la facture énergétique en fonction de la durée d'extinction nocturne et du nombre de nuits concernées (5, 6 ou 7 nuits)

A noter, et c'est important, qu'une extinction nocturne est bénéfique pour la biodiversité (impact sur les oiseaux et sur les insectes...) nous disent les spécialistes.

Une information précise et complète sur ce test a été présentée aux riverains concernés lors d'une réunion publique le 23 septembre dernier.

Nous reviendrons ensuite vers vous sur ce sujet qui nous concerne tous.



Achats groupés de pellets

Christophe Bouloy habitant de Cagny propose aux cagnysiens utilisant ce type de chauffage de se regrouper afin de bénéficier de prix plus attractifs.

Date limite de commande : 15 avril 2023

Vous pouvez le joindre au **06.87.28.23.28**



IMPRIMERIE
AMIENS.ROUEN

Particuliers et professionnels

Entêtes de lettre - Cartes - Dépliants - Flyers - Chemises - Affiches
Blocs - Carnets - Brochures - Etiquettes - Liasses - Plaquettes
Personnalisation de documents - Mailings - Routage...

Objets publicitaires

Impression numérique - Petits et grands formats

Centre OASIS - DURY - 1 allée de la Pépinière - RDC - Bât Passiflore - 80000 AMIENS
Tél. : 09 67 28 17 33 - Fax : 03 22 38 82 18 - E-mail : commercial@icmmedia.fr

Questions à Fanny Roussel, Alain Molliens, Benoit Durand et Philippe Choque



La future école

Comme nous vous l'avons expliqué dans notre bulletin municipal numéro 12 d'octobre 2021 ce projet est le projet majeur de notre mandat.

Vous l'avez constaté les travaux ont démarré en février dernier dans un contexte très particulier. En effet la crise sanitaire que nous avons connue et la guerre en Ukraine ont des répercussions sur le prix de certains matériaux.

Les travaux de gros œuvre, qui sont les plus coûteux, sont aujourd'hui terminés et c'est une première satisfaction dans ce contexte.

Pourquoi réaliser ces travaux maintenant ?

Alain Molliens :

L'objectif **prioritaire** est d'aménager une nouvelle cantine qui est absolument nécessaire, tant les locaux actuels sont vétustes et les conditions d'accueil difficiles.

En réalisant ces travaux nous travaillons pour l'avenir de la commune et nous nous projetons au-delà du cadre de ce mandat électoral.

Nous sommes en difficulté aujourd'hui pour accueillir chaque jour 70 à 80 écoliers à la cantine et nous avons même utilisé pendant plusieurs mois les locaux de la garderie pour faire cantine le midi, en plus des deux salles de restauration trop petites.

De plus, et cela prend encore plus d'importance aujourd'hui dans le contexte d'explosion des coûts de l'énergie, le bâtiment, ancien presbytère de la commune, qui accueille depuis des décennies la cantine scolaire, est une passoire énergétique, avec un chauffage électrique énergivore.

Isoler complètement ce bâtiment, revoir totalement l'aménagement intérieur pour accueillir les écoliers sur deux étages, avec une difficulté majeure pour les normes d'accessibilité, aurait été excessivement coûteux.

Avec l'évolution souhaitée de la commune, les constructions attendues et l'arrivée de

nouvelles familles dans les prochaines années, nous pourrions accueillir plus facilement les futurs écoliers dans de nouveaux locaux.

Comme nous l'avons déjà expliqué nous avons volontairement attendu l'échéance d'un emprunt bancaire pour pouvoir emprunter à nouveau, dans d'excellentes conditions financières.

Fanny Roussel :

Nous attendons avec impatience la fin des travaux qui nous permettront d'accueillir les écoliers dans des locaux plus spacieux et adaptés à la restauration scolaire.



La future salle de motricité



Salle de cantine actuelle



Les écoliers sous l'orage

Et surtout nous disposerons de locaux para scolaires à proximité immédiate de l'école. Nous envisageons d'ailleurs de fermer complètement le «parvis» devant l'école afin d'avoir un espace scolaire et para scolaire complètement sécurisé.

Nous avons dû recruter ces dernières années de nouvelles collaboratrices pour accompagner les groupes d'enfants sur les trottoirs de la commune.

Des écoliers de plus en plus jeunes, moins de 3 ans pour les plus petits, qui devaient faire, par tous les temps, le trajet séparant l'école de la cantine.

A titre d'exemple au mois de mai dernier un groupe d'écoliers s'est retrouvé sous l'orage. Heureusement nos collaboratrices avaient eu la présence d'esprit de se munir de sacs poubelles pour protéger les enfants...

Philippe Choque et Benoit Durand

Le planning prévisionnel contractuel est, à ce jour, respecté et les dépenses inhérentes au chantier sont maîtrisées.

Cependant, les aléas économiques, consécutifs à la guerre en Ukraine, nous ont amenés à opter pour des briques légèrement différentes. En effet nous avons choisi pour maintenir nos objectifs de délais et de coûts de nous approvisionner avec un matériau en stock et à prix d'achat non impacté.

Nous maintenons notre vigilance concernant la sécurité des écoliers et des riverains. Pour cela nous avons répondu aux besoins et à l'organisation des entreprises en programmant la fermeture des rues, en partageant la cour de récréation et en créant une zone provisoire de stockage devant l'école primaire. Nous avons pu compter sur le regard attentif de l'équipe

enseignante, de nos équipes techniques et para scolaires et sur la réactivité de la maîtrise d'œuvre.

La phase hors d'eau, hors d'air est en cours de finition pour laisser place au second œuvre (plaquiste menuisier d'intérieur, électricité, plombier et peintre) à partir de novembre 2022.

La fin des travaux école (sauf l'aménagement de la classe maternelle «petite section») est prévue entre février et avril 2023 avec le déménagement des deux classes «primaire» pendant les vacances.

Nous pourrons ainsi démarrer tout de suite les travaux «cantine garderie» avec **l'objectif de les terminer pour la fin de l'année 2023.**



Nous avons travaillé avec l'aide d'un horticulteur sur un plan de fleurissement de la commune, avec plus de fleurs vivaces moins exigeantes en eau.

Nous avons privilégié la place de la mairie, la place Jean Jaures ainsi que le parvis de l'église, sans oublier bien sur les bacs à fleurs.

Nous espérons pouvoir étendre ce fleurissement sur d'autres zones de la commune l'année prochaine.

Par contre nous avons fait le choix, pour économiser l'eau, de ne plus mettre de géraniums lierre dans la commune.

Le fleurissement



Remise jouets écoliers et dico

Comme tous les ans, le père Noël est passé à l'école remettre un jouet ou une carte cadeau à chacun des écoliers.

Et en juin dernier la municipalité représentée par Fanny Roussel a remis un dictionnaire à chaque écolier de CM2 quittant l'école pour intégrer le collège.



Association La Vie

L'association «la vie» a été créée par 7 jeunes étudiantes désireuses de combattre le harcèlement scolaire.

La commune de Cagny s'est associée à ces jeunes femmes pour organiser une course et une marche solidaire sur le territoire pour récolter des fonds nécessaires au financement des interventions prévues dans les écoles en particulier.

Une centaine de coureurs et de marcheurs se sont retrouvés le 2 avril dernier pour une course de 10km aprement disputée.

C'est un jeune habitant de Cagny Bastien Duchaussoy qui a brillamment remporté cette première compétition.



Nettoyage du bois de la Garenne



Photo de l'association lors du nettoyage de printemps le 21 avril dernier

Depuis deux années l'association AIDEQ qui se trouve chemin des vignes à Amiens

nous propose ses services pour nous aider à protéger notre environnement .

Cette association intervient dans le bois de la garenne et dans nos jardins communaux pour ramasser les déchets.

Le bois de la garenne, comme vous le savez, n'est pas un bien communal mais nous sommes soucieux de sa «propreté».

C'est pourquoi il est régulièrement nettoyé par cette association, par les écoliers de Cagny et lors de l'opération «nettoyons la nature».

Il est bien triste de constater que certains n'hésitent pas à laisser dans ce bois des

traces de leur passage, papiers, canettes...

Vous êtes nombreux à apprécier ce site.

Nous vous recommandons la plus grande prudence lors de vos promenades dans ce bois car de nombreux arbres ont souffert de la canicule et des frênes en particulier sont malades.

Ces arbres sont donc fragilisés, certains sont déracinés, sont maintenus par d'autres arbres et risquent de tomber à tous moments.

Nous avons bien sur alerté la DRAC, propriétaire du bois.

COMMEMORATION 8 MAI



Vous étiez nombreux cette année à nous retrouver au monument au mort pour la commémoration du 8 mai 1945.

Les enfants des écoles, les parents, les professeurs, les Cagnysiens ainsi que notre conseiller départemental avaient répondu présents à notre invitation.

Nous nous sommes retrouvés ensuite, sous un soleil radieux sur la place de la mairie pour le traditionnel pot de l'amitié.





Expo Ukraine

Nous avons rencontré Eric Goulut et Michel Leroy, deux artistes de Cagny, deux passionnés qui ne comptent pas leur temps pour peindre avec talent nos paysages et coucher sur la toile leur imagination et leurs observations.

Eric et Michel font partie de l'association Artistique de la poste et d'Orange de Picardie, qui regroupe 15 artistes autour de leur professeur Mr Glorifet.

Ils ont débuté il y a plus de 15 ans et ils expriment tous les deux encore aujourd'hui ce besoin d'apprendre et de partager leur art.

Ils nous ont sollicité au printemps dernier pour une exposition vente de tableaux au bénéfice de la population Ukrainienne. D'autres artistes les ont rejoints pour cette exposition et ce sont 125 tableaux, dont 30 de notre binôme cagnysien, qui ont été offerts et exposés.

Grâce à l'initiative des deux artistes, cette manifestation a connu un vif succès. Les



cagnysiens ont été au rendez-vous, car une somme de 2000€ a été collectée et reversée à la Croix-Rouge Française.

Dernièrement Eric et Michel ont exposé leurs dernières créations à la galerie d'art de la Dodane à Amiens en compagnie de leurs collègues de l'association artistique de Picardie.

Journée Nature

Le samedi 11 juin dernier a eu lieu à l'orée du bois de Cagny la 1^{ère} rencontre nature autour du thème "Prendre soin du vivant, comment ?"

Brice Marinier intervenant au sein de Somme Nature Groupe et Flavien Follet maraîcher en permaculture sont venus nous expliquer "le pourquoi et le comment" de

la vie de nos jardins et plus largement que la nature est le meilleur engrais possible et l'importance de lui faire confiance en la laissant faire !

Novice comme confirmé, sceptique comme convaincu, ces échanges ont permis de nous apporter un autre regard et de balayer certaines certitudes.

Et si on recommençait avec vous l'année prochaine ? Oui ? Avec vos enfants ? En se promenant ? Nous sommes à l'écoute de vos idées pour enrichir la session 2023

On se donne rendez-vous à la même période.



petits et grands se retrouvent pour jouer sur des

Un salon qui se compose d'une zone restauration, un espace enfant et une zone avec plus de 80 flippers.

Un événement unique sur la région que nous avons la chance d'avoir à Cagny.

Cagnyflip

Avec plus de 1000 visiteurs et une surface qui est passée de 200m² à plus de 800m² grâce au court de tennis couvert, le Cagny flip est devenu en quelques années un événement incontournable pour la commune.

Petits et grands se retrouvent pour jouer sur des



Journée du patrimoine

Combats de Cagny des 5 et 6 juin 1940, bombardements de mars 1943 et 1944, pillage par les Espagnols au 16^{ème} siècle, muche du bois de la fontaine, la coupe archéologique et ses 400000 ans d'histoire, les vendanges de Cagny de 1901, la briqueterie Mouly et l'usine Deneux n'ont plus de secrets pour les cagnysiens, malheureusement peu nombreux, présents ce 17 septembre.

Les participants ont été sidérés de découvrir la richesse du passé industriel de notre commune et ont pu découvrir l'histoire du village au travers de 9 pupitres positionnés dans la commune.

Un merci particulier à notre Conseiller Départemental Guillaume Dufiot qui a participé au financement de ces pupitres, présent à nos côtés, ainsi qu'à Michèle Bihare et Jean Daniel Guilbert.



Marché des artisans les 4 et 5 décembre

Une vingtaine d'exposants ont proposé leurs œuvres, des idées de cadeaux de Noël ou l'occasion de se faire plaisir !



BOV'ÉMIFASOL



Une fois encore cette belle chorale nous a fait le plaisir de venir poser ses voix dans notre salle des fêtes sous la houlette de David Dubois.

Au programme, Alain Souchon & Laurent Voulzy, les Frérot de la Vega, Vianney, Calogero, Jean-Jacques Goldman, France Gall et bien d'autres.

De nombreux spectateurs ont pu profiter de cet événement caritatif soutenu par le Comité des fêtes de Cagny et ses bénévoles.

PÂQUES 17 AVRIL

Chasse aux œufs dans le parc de l'Ehpad qui nous a très gentiment accueilli dans une ambiance conviviale et familiale



MARCHE DE PRINTEMPS DU 20 MARS

Par cette belle journée de printemps, une trentaine de personnes se sont mobilisées et ont parcouru quelques kilomètres sur nos beaux chemins qu'offre la campagne environnante.



REDERIES DES 5 JUIN ET 25 SEPTEMBRE



Le temps incertain n'a pas découragé les visiteurs qui ont pu profiter de l'espace restauration installé sur la place de la mairie.



CONCOURS des illuminations, de la plus belle lettre au père Noël et plus beau calendrier de l'avent

Comme les années précédentes, les illuminations de Noël des maisons ont été récompensées. Un concours de la plus belle lettre au père Noël ainsi que du plus beau calendrier de l'avent ont permis aux enfants de gagner des chèques-cadeaux.

Il n'y aura pas de concours d'illumination de Noël en cette fin d'année 2022 compte tenu de la crise de l'énergie que nous connaissons actuellement.



SONS ET LUMIÈRES DES INVALIDES ET CANAL SAINT MARTIN LE 27 SEPTEMBRE



Le 27 août 2022, à l'initiative du comité des fêtes de la commune, un groupe de cagnysiens, a pu profiter des conditions estivales d'un bel après-midi ensoleillé pour un voyage de rêve.

Nous sommes partis en famille ou entre amis pour une escapade parisienne en autocar confortable, avec un programme dépayçant.

Arrivés à Paris, une courte attente au port de plaisance a permis à nos voyageurs de se désaltérer en terrasse ombragée, à proximité de l'Opéra Bastille et de (re)découvrir le canal Saint Martin, une découverte pleine de charme dans un quartier parisien en pleine transformation.

Au départ du port à 16h00, notre

équipage a pris possession de ses places sur le bateau et la plupart d'entre nous avons choisi sa terrasse panoramique idéale pour une vision à 360°.

Accompagnés par un guide-conférencier dont les anecdotes historiques locales ont enrichi l'exposé, nous nous sommes émerveillés des prouesses techniques dans le tunnel et la voute de la Bastille sous le boulevard Richard Lenoir.

La traversée du X^{ème} arrondissement proche du quartier du marais a été l'occasion de rappeler l'histoire parisienne tourmentée, notamment celle du quartier du Temple.

Le passage des écluses sous les frondaisons a soulevé l'admiration des passagers, éclaboussés parfois lors de la purge du bassin.

L'hôtel du Nord et le souvenir d'Arletty ont été évoqués et la foule présente sur les berges témoignait de l'intérêt des touristes pour ce site.

Ce fut un bel après-midi ensoleillé. Après avoir aperçu une compétition nautique admirée par de nombreux visiteurs, nous sommes arrivés sur le bassin de la Villette vers 19h00.

Nous avons pu ainsi découvrir une autre vision de la Géode et de la cité des Sciences.



Notre aimable guide nous a donné une invitation à découvrir le canal de l'Ourc, dans le prolongement du bassin de la Villette.

Nous avons ensuite dégusté un excellent repas pris ensemble vers 21h00.

Le final de notre excursion s'est déroulé dans la Cour d'Honneur des Invalides à 22h00, dans des conditions de confort (assis) avec un son et lumière historique captivant qui a émerveillé les plus jeunes et passionné les plus grands.

Un grand merci et bravo aux organisateurs de cette excursion.

*Alain Spriet
et Sylvain Vittecoq*

13 JUILLET

Par un temps idéal, après une traversée de Cagny éclairée par les lampions, les Cagnysiens ont assisté aux tirs de feux d'artifice des communes environnantes en dégustant gâteaux et bonbons qui les attendaient sur les hauteurs de cagny.



Video Protection

Notre système de vidéo protection a déjà 7 ans.

Souvenez-vous : Nous avons fait installer ce système suite à une année 2013 cauchemardesque avec plus de 40 cambriolages, ce qui était sans précédent, dans la commune.

Le constat partagé en 2014, après notre élection, avec la police était que la situation de Cagny en faisait une cible privilégiée pour les cambrioleurs.

Un village résidentiel, avec des pavillons entourés de jardins, de nombreux retraités plus mobiles que par le passé et souvent absents de leur domicile, ou des actifs travaillant tous les deux, et surtout une situation géographique idéale pour quitter rapidement le village avec des accès autoroutiers A16 et A29 aux portes de la commune.

Le nombre de vols par cambriolage a régulièrement baissé passant de 21 à 2012, **40 en 2013**, 10 en 2015, 11 en 2016, 5 en 2017 et 2018, 4 en 2019, 2 en 2020 et 2021.

L'année 2022 ne sera pas une bonne année car nous avons subi 3 cambriolages dans la commune sur la dernière semaine du mois d'Août. Un individu a d'ailleurs été appréhendé suite à ces cambriolages.

Une voiture et une caravane ont été également dérobées durant les vacances.

Il est évident que la vidéo protection ne résout pas tous les problèmes mais à ce jour ces caméras restent une arme dissuasive efficace.

C'est le discours qui était déjà tenu en

2015 par les forces de l'ordre et qui l'est encore bien sur aujourd'hui.

Soyez vigilants et **n'hésitez pas à contacter la mairie ou le téléphone d'astreinte municipale (0685586493)** si vous constatez quelque chose d'anormal, en particulier des personnes qui pourraient faire du repérage.

Nous avons été précurseurs en 2015, mais aujourd'hui les communes voisines s'équipent les unes après les autres (Camon, puis Longueau et bientôt Boves)

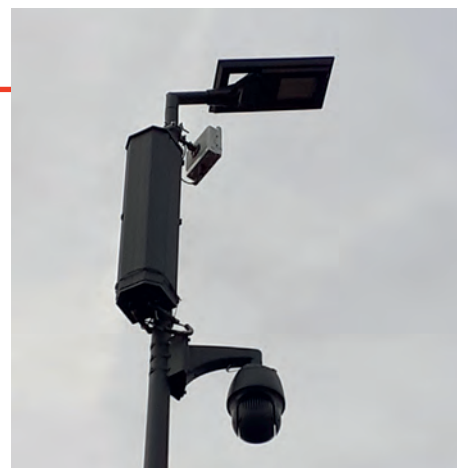
D'autant plus que le département subventionne aujourd'hui l'installation de caméras ou l'amélioration d'un système existant depuis plus de 5 ans (ce qui est notre cas) **et ce jusqu'à la fin de l'année.**

Le conseil Régional accompagne également financièrement maintenant ce type d'installation.

C'est donc pour profiter de cette enveloppe financière proposée jusque la fin de l'année que le conseil municipal a saisi l'opportunité d'améliorer le système existant.

Nous avons fait installer en 2015 deux caméras «domes» devant la bibliothèque et devant l'Ehpad. Ces caméras; sont des caméras rotatives qui font un cycle d'environ une minute et filment ainsi les rues voisines les unes après les autres par tranches de 15 secondes.

Aujourd'hui, la technologie évoluant rapidement, il existe des caméras 360° qui filment en même temps le pourtour de cette caméra.



Nous avons donc décidé de remplacer les 2 caméras «domes» existantes (tjibaou et bibliothèque) ainsi que la caméra Catelas par des caméras 360.

Nous ferons également installer une nouvelle caméra 360° rue Marcel Martin, qui sécurisera la place Emile Zola, et surtout l'école et la salle de motricité qui sera équipée d'une baie vitrée.

Nous faisons enfin modifier le système de réception des images par un système de «point haut» qui permet une réception instantanée des images.

Participation du département : 40% pour l'amélioration du système existant soit 13906€

Participation de la commune : 20858 € HT

40% également du département pour la nouvelle caméra soit 2963€

Participation de la région pour la nouvelle caméra de 30 % soit 2222€

Participation de la commune 2222€ HT

Aucun élu n'a voté contre ce projet.

Les deux élus d'opposition se sont abstenus.

Sécurité sur les trottoirs

Quelques habitants de la commune ont pris la fâcheuse habitude de se garer régulièrement sur les trottoirs devant leur domicile.

Nous vous rappelons que les trottoirs sont réservés **exclusivement pour les piétons** qui n'ont pas, comme cela nous été dit, à descendre sur la chaussée.

Une largeur d'un mètre vingt minimum doit permettre le passage aux personnes à

mobilité réduite ainsi qu'aux mamans avec de jeunes enfants en poussette.

Nous faisons appel au bon sens de tous et rappelons que l'amende pour le stationnement sur un trottoir est de 135 euros.

Nous rappelons également que les places de stationnement ne sont pas les propriétés exclusives des riverains. Ces places sont sur le domaine public et

chacun peut stationner sur une place de stationnement, la seule limite est la durée de stationnement qui ne peut excéder 7 jours sur une même place.

Enfin nous rappelons que les vélos (sauf pour les jeunes enfants qui débutent cette pratique) et les trottinettes n'ont pas leur place sur les trottoirs.

Aménagement routier

Un «coussin berlinois» a été installé rue Mallet juste en face de la «cantine garderie» communale.

Durant les travaux de l'école, le trottoir «coté impair» rue Marcel Martin, emprunté par les écoliers pour rejoindre la cantine, est désormais interdit aux piétons.

Les enfants doivent donc utiliser le trottoir «coté pair» des rues Marcel Martin et Mallet et ensuite traverser sur le passage protégé, juste en face de la garderie.

Certaines voitures passent trop vite dans cette rue, certains automobilistes grillent d'ailleurs scandaleusement le stop installé

initialement pour sécuriser le passage des écoliers.

C'est pour cela que nous avons fait le choix de positionner ce ralentisseur juste devant le passage protégé, en face de la cantine garderie.

Cette installation est provisoire. Ce «coussin berlinois» sera retiré dès que le restaurant scolaire et la garderie seront transférés dans les nouveaux locaux rue Louis Baledent.

Un autre ralentisseur sera installé chemin de l'épinette au niveau des entrées et sorties du stade de foot et cours de tennis.

Les élus ont approuvé à l'unanimité ces installations.



Le département nous accompagne financièrement à hauteur de 30% du coût des travaux.

Sécurité des cagnysiens



Qu'en est-il de l'enquête de la police suite à la balle tirée sur une habitation de Cagny en février dernier (Courrier picard du 03 mai et du 23 septembre dernier).

Après plusieurs mails et appels téléphoniques, nous avons à nouveau relancé les forces de l'ordre début septembre.

La réponse est toujours la même «l'enquête suit son cours». D'après la police une personne se promenant dans le bois de la garenne se serait amusée à tirer vers les habitations voisines.

Il est surprenant que 8 mois après cet événement qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques (pour rappel une balle s'était fichée dans un volet d'une habitation chemin de beauvoir) nous n'ayons obtenu aucune information précise.

Il nous semblait pourtant simple de comparer la balle récupérée par le service balistique de la police amiénoise avec les armes utilisées par les tireurs se trouvant au stand de tir de Cagny ce matin là, tireurs connus et identifiés qui signent un document attestant leur présence.

Manifestement cela ne se voit que dans les séries policières à la télévision...

Le responsable du stand de tir nous affirme que ce tir ne pouvait pas venir de son stand situé à 800m de là.

Chacun se fera son opinion.

A noter qu'un couple de cagnysiens qui se promenait le samedi 3 septembre

dernier sur le chemin qui longe la rocade a entendu des balles siffler à leurs oreilles.

La aussi le responsable du stand de tir se veut rassurant mais ces événements sont inquiétants.

N'hésitez surtout pas à contacter la mairie si une telle mésaventure vous arrivait également.

Dernière information :

Suite à une nouvelle relance de notre part, la police nous indique : "l'enquête menée ne permet pas pour l'heure de déterminer l'origine du tir. Il n'y a eu aucun témoin des faits. La réglementation actuelle des centres des tirs ne permet pas d'avoir un suivi nominatif des tireurs et des armes dans ce stand".

La municipalité de Cagny, avec quelques habitants, se mobilise pour ne pas en rester là.

Devant le silence assourdissant du responsable du stand de tir, dont la seule réponse est «ce n'est pas possible,» nous reviendrons très prochainement vers vous, après de nouvelles démarches que nous entreprenons, pour vous tenir informés de la suite qui sera donnée à cette affaire.

Nous envisageons une réunion publique dans les prochaines semaines sur ce sujet.



Benne déchets verts

Dans notre dernier bulletin d'informations communales nous vous avons indiqué que la benne déchets verts qui se trouvait à côté de l'aire de jeu au centre du village était déplacée chemin de l'épinette près du stade de football.

Lors du conseil municipal du 5 avril dernier les élus ont, à l'unanimité, décidé de ne pas ramener la benne déchets verts à son emplacement initial près de la bibliothèque.

Nous constatons en effet que les dépôts sauvages sont beaucoup moins

nombreux sur la zone de tri sélectif près de l'aire de jeu depuis que nous enlevé la benne déchets verts. En effet certains individus peu scrupuleux, dont certains habitants de Cagny qui se reconnaîtront, n'hésitaient pas à déposer leurs déchets sur le sol, entre les containers, parce qu'ils étaient dissimulés par la benne.

Pour éviter d'avoir une zone de dépôts sauvages au cœur du village nous avons dû prendre cette décision.

Quelques questions nous sont régulièrement posées :

La benne est trop souvent pleine.

Cette benne est en principe réservée, dédiée à des particuliers qui n'ont pas de grosses quantités de déchets à déposer.

Les volumes importants devraient être déposés directement à la déchetterie de Saint Fuscien, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le passage d'un professionnel suffit parfois à remplir cette benne au détriment des habitants de la commune.

Pourquoi ne pas mettre deux bennes déchets verts ?

Pour une question de coût tout simplement.

Une rotation coutait en 2020 200€ au contribuable soit 12200€ pour notre commune. A cela s'ajoute les frais de traitement des déchets qui s'élèvent à 32€ la tonne.

A noter qu'Amiens Métropole réfléchit actuellement à réduire le nombre de bennes ou de rotations afin de diminuer le coût de fonctionnement.

Est-ce que la benne restera définitivement chemin de l'épinette ?

Non parce que nous avons l'opportunité de vendre ce terrain à un promoteur immobilier qui propose la construction de logements.

Nous verrons donc, si ce dossier se concrétise, si nous pouvons déplacer cette benne de quelques dizaines de mètres ou la positionner à un autre endroit qui ne sera pas l'emplacement initial face à la bibliothèque.

Désherbage citoyen

Aidez-nous à entretenir notre commune.

N'oubliez pas de nettoyer et désherber les trottoirs et caniveaux devant votre habitation.

Pour rappel la législation précise que l'entretien du trottoir devant

les habitations est à la charge du propriétaire ou locataire.

Cela comprend :

- le nettoyage
- le désherbage
- le dégagement de la neige ou du verglas

• l'épandage du sel, du sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité sur les trottoirs .

Bien sûr, les personnes âgées isolées peuvent contacter la mairie pour cet entretien.

DU NOUVEAU À CAGNY !

Un nouvel établissement sportif ouvre à Cagny. Il s'agit de Planète Forme situé au 14 rue Jean Catelas. Monsieur Ludovic LUTZ est à l'origine de cet établissement. Il est éducateur sportif diplômé d'Etat et enseigne à l'UPJV en STAPS (faculté de sport). Il est également le président de l'association sportive PFA (pratique de la force athlétique) et est compétiteur lui-même depuis 1991 dans ce sport (jusqu'au niveau international).

Son parcours l'a amené à ouvrir plusieurs établissements sportifs depuis 1993. La dernière structure se situait à Amiens centre-ville et après plus de 20 ans, le

club a dû laisser son local en 2021 en raison des difficultés liées au covid. C'est aujourd'hui avec plaisir que le club rouvre ses portes à Cagny. En effet, Monsieur Ludovic Lutz connaît bien la commune, il habite lui-même le secteur et ses deux filles fréquentent l'école de Cagny.

En parallèle de la pratique associative de la force athlétique, vous y trouverez un espace dédié à la musculation ouvert à tous. Monsieur Ludovic Lutz ayant suivi une formation E3S (éducateur sportif sport santé), il proposera aussi des cours privés individuel ou en petit groupe sur rendez-vous, axés sur le sport santé

dès septembre 2022, pour tous les publics, dont les publics seniors, ainsi que de l'activité physique pour les personnes atteintes de maladies chroniques (ALD).

« C'est avec plaisir que je vous accueillerai au centre sportif et santé au 14 rue Jean Catelas à Cagny, n'hésitez pas à venir me rencontrer ! Vous pouvez également me joindre par téléphone au 06 23 41 18 12 ».



La bibliothèque Jean Giono reprend peu à peu ses habitudes, après deux années perturbées par la pandémie de Covid 19. En particulier, les « coins lecture » où il fait bon s'attarder dans les fauteuils, ont été rétablis, pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Rappelons que le fonds est constitué de plus de 10.000 livres (adultes et jeunesse – fiction, documentaires ou bandes dessinées et albums), et d'abonnements à revues. Les adhérents ayant donné leur adresse mail sont régulièrement informés de l'arrivée des nouveautés.

Les différents services y sont gratuits pour les habitants de la Communauté d'agglomération : prêts de livres, accueils divers et animations. La bibliothèque est ouverte le mardi de 16 h à 19 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h. (Pendant les vacances scolaires, uniquement le mardi de 16 h à 19 h).



Dans le cadre du **Festival Les Gazouilleurs**, destiné au très jeune public, et offert par le réseau de la BAM, des bibliothécaires, accompagnées par les musiciens du collectif La Miette, ont fait leur cirque pour régaler petits et grands. Les enfants de la maternelle de l'école et ceux de La crèche Les Petits lutins notamment étaient bien sûr ravis de cette sortie locale.



Pour la manifestation nationale de la Nuit de la lecture en janvier, la soirée qui avait pour thème, pourtant bien sympathique, **Aimons toujours, aimons encore** a du malheureusement se priver d'une partie du public habituel, car nous étions encore en période covid et masques et pass sanitaires de rigueur.



En mars, le Groupe de Lecture à voix haute de la Bibliothèque départementale de la Somme, (habitué du lieu !), en faisant abstraction de toute musique, a mis en valeur les paroles de chansons françaises à texte sous le titre « **Ils ont chanté les femmes** » ces femmes qui ont de tout temps inspiré poètes et paroliers (Aragon, Brassens, Brel, Ferrat, Goldman, entre autres.), soirée bien sûr qui s'est terminée comme d'habitude par un pot convivial d'échanges.



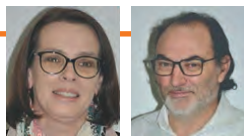
Dans le cadre du Festival de la BD, nous avons également accueilli tout le mois de juin une exposition prêtée gracieusement par le Réseau, sur les **Héros de La gouttière**, consistant en 6 panneaux représentatifs de bandes dessinées de cet éditeur. Ces panneaux, interactifs, étaient assortis de magnets ou de feutres, permettant aux enfants de déchiffrer des énigmes ou exercer leurs talents de dessinateurs... Les livres correspondants étaient disponibles pour une lecture sur place. Elle a naturellement rencontré un vif succès auprès de notre jeune public.

Dimanche 9 octobre à 17 h - **L'homme au piano**

Armel Amiot, au piano et au chant, nous a offert une balade en chansons françaises au cours de laquelle nous avons reconnu Michel Berger, Gilbert Bécaud, Jacques Higelin, William Sheller, Barbara, Michel Legrand et bien d'autres... programme empreint de nostalgie, sourires et d'humour.



La liste Bien Vivre à Cagny ne s'exprime par sur ce bulletin



PAROLE A L'OPPOSITION

Cagnysiens,

Ce printemps, nous sommes passé dans les rues de notre village et nous avons constaté et relayer les dires des habitants que nous avons rencontré. Ce constat :

- **Place Jean Jaurès** : l'herbe dans les caniveaux qui n'est pas retirée
- **Rue Jean Catelas** : bac à fleurs et pourtour des arbres où il faut enlever les grilles rondes qui sont devenus dangereux.
- **Rue de la Fontaine** : trous en formation dans la rue.
- **Rue de Beauvoir (partie entre la rue la Garenne)** : de nombreux trous dans la chaussée.
- **Stationnement devant le bois** : des véhicules avec des individus suspects qui se stationnent régulièrement et un sentiment d'insécurité qui se développe. « Également devant la Salle des Fêtes. »
- **Rue des Alouettes** : Affaissement de la chaussée qui devient problématique.
- **Rue Jean-Jacques Rousseau** : Transformateur et également un affaissement de la chaussée.
- **Rue Gérard Philippe** : les jeux de l'ancienne aire de jeux qui ne sont plus utilisés et les riverains se stationnent donc plus judicieux de les retirer.
- **Rue Louis Aragon et croisement rue de Manosque** : Le panneau d'obligation est mal orienté et donne la direction de la rue de la Grenouillère.

- **Rue Henri Barbusse** : l'écoulement des eaux pluviales ne se fait pas correctement et l'eau stagne. Trous dans la chaussée.
- **Rue des Fauvettes niveau Carrefour Market** : Le Rond Point est trop court (réduction du parterre de fleurs).
- **Impasse Jacques Brel et Impasse Charles Baudelaire** : les placettes sont à refaire.
- **Rue Victor Hugo** : suite à une fuite d'eau la voirie non remise en état. Placettes à refaire.
- **Rue de la Grenouillère** : Le curage des Rieux est à faire car les riverains sont inondés par temps de pluie. L'Espace de jeux pour les enfants est utilisé le soir vers 23 heures par des individus qui jouent au ballon et qui le font taper sur la grille, également des jeunes qui jouent au Hockey dans ce même espace dédié aux plus jeunes. Il faudrait indiquer l'âge des enfants autorisé dans cet espace. Afficher des horaires d'ouverture et fermeture. Des trous dans le trottoir face à la rue, entretien des trottoirs et des caniveaux.
- **Rue Mallet** : des incivilités récurrentes entre voisins pour des problèmes de stationnement alors que le parking n'est pas utilisé. En général un manque d'entretien des caniveaux nous a été remonté. Nous n'oublierons pas de nous n'oublierons pas de discuter des différents sujets durant les prochaines commissions qui seront organisées.



NAISSANCES Bienvenue à...

SCHWALLINGER
TRUONG Adam 30 septembre 2021

MARIAGE Ils se sont unis...

KELLER Christophe
et DUBUISSON Sylvie 14 août 2021

DE OLIVEIRA RAMOS Paulo Jorge
et NOBILEAU Béatrice 28 août 2021

SPRIET Aurélien
et GUASTALLI Rémi 04 septembre 2021

COMPAGNON Jean-Pascal
et POTEPA Olivia 30 avril 2022

GONTHIER Philippe
et FOLLET Laëtitia 21 mai 2022

Féraud Gérard
et PEYROT Nathalie 18 juin 2022

MARQUET Laurent
et REMY Amérine 9 juillet 2022

DUBOIS Arnaud
et CAGNARD Fanny 27 août 2022

DÉCÈS Ils nous ont quittés...

19 septembre 2021 CREMONT Roseline
03 octobre 2021 COMPAGNON Maurice
29 octobre 2021 CREMONT Michel
02 novembre 2021 EVRARD Marie Josèphe
14 novembre 2021 SEZILLE DE MAZANCOURT Thérèse
10 décembre 2021 LAVOCAT Pascale
11 décembre 2021 PIEDANNA Yvonne
24 décembre 2021 SAISON Jean
31 décembre 2021 PICHON Berthe
24 janvier 2022 KETTERLE Pierre
01 février 2022 GODARD Rose
02 février 2022 BISSERIÉ Guy
24 février 2022 DEHAN Francis
21 mars 2022 PORQUET Marcel
28 mars 2022 LAMOTTE Denise
10 avril 2022 PERSONNE Jean-François
27 avril 2022 SALLEMBIEN Serge
09 mai 2022 PRÉVOST André
14 mai 2022 GARET Geneviève
30 mai 2022 MILLE Jean
09 juillet 2022 MUCHEMBLED Micheline
29 juillet 2022 SENO Giovanni
14 septembre 2022 DÉPOSÉ Marie-Thérèse
14 octobre 2022 MARIÉ Manon



Denise Baledent Reine de Cagny

Madame Lamotte nous a quitté le 28 mars dernier.

Elle était la sœur de Louis Baledent, fusillé en juillet 1944 alors qu'il n'avait pas 20 ans, que nous avons mis à l'honneur en 2018 en donnant son nom à l'école de Cagny.

Denise avait été élue à l'âge de 18 ans «reine» de Cagny.

Le premier prix de cette élection était un séjour dans la commune de Manosque, ville qui avait participé financièrement à la reconstruction de Cagny après la seconde guerre mondiale.

Denise n'avait pu se déplacer à Manosque et le maire de cette ville était venu à Cagny lui remettre un collier de perles de culture.

Famille Bazin

Avec la naissance de la petite Judith le 20 avril 2022 ce sont 5 générations que l'on retrouve sur cette photo de la famille Bazin, une vieille famille de Cagny qui a donné un maire à la commune. Ernest Bazin, issu de la résistance, a en effet été maire de Cagny de 1944 à 1950.

Sur cette photo nous retrouvons de gauche à droite Mme Anne Marie Duval qui a longtemps habité Cagny et qui vit aujourd'hui à Longueau.

Sa fille Marie Lys et son époux Daniel Bazin, tous deux originaires de Cagny et toujours habitants de la commune, leur fille Sarah et son époux Yvon, puis Florian et Floriane les heureux parents de la petite Judith.



Agenda

Novembre	Décembre	Janvier	Avril	Mai	Juillet
Vendredi 11 Commémoration Armistice 14/18 	Mercredi 14 Vendredi 16 Samedi 17 Remise des colis des Aînés en Maire Dimanche 18 Arbre de Noël Salle des fêtes 	Vendredi 20 Vœux du Maire 19h Salle des fêtes	Dimanche 18 Oeufs de Pâques Parc de l'EHPAD 	Lundi 8 Commémoration - Armistice 39/45 Dimanche 28 Réderie de printemps	Jeudi 13 Retraite aux flambeaux
		A déterminer Réunion(s) publique(s) Mars: Commémoration des bombardements			



Colis aînés 2022

La municipalité a remis l'année dernière 170 colis aux aînés de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cette année ce seront 200 colis qui seront remis aux plus anciens.

La distribution se fera en mairie :

- le mercredi 14 décembre de 10 heures à 12 heures

- le vendredi 16 décembre de 18 heures à 20 heures

- le samedi 17 décembre de 10 heures à 20 heures

Les bénéficiaires de ce colis seront prévenus individuellement.

Nouveau

Le père Noël de la mairie offre chaque année un jouet aux enfants scolarisés à l'école de Cagny.

Cette année le père Noël offrira également une carte cadeau aux enfants de Cagny de moins de 11 ans scolarisés en maternelle ou primaire hors de la commune.

La remise des jouets et cartes cadeaux aura lieu le dimanche 18 décembre prochain à 15h à la salle des fêtes polyvalente.

Pour bénéficier de ce cadeau nous demandons aux parents des élèves qui ne sont pas scolarisés à Cagny de s'identifier

par mail adressé à : fanny.roussel78@gmail.com avant le 1^{er} décembre 2022.

Pour tous les parents d'élèves, scolarisés à Cagny ou à l'extérieur, qui souhaitent participer à notre après midi récréative et remise des cadeaux le 18 décembre prochain, nous vous remercions de vous inscrire pour une bonne organisation de cette manifestation **avant le 1^{er} décembre** par mail: «fanny.roussel78@gmail.com» et «mairie.cagny@amiens-metropole.com»

Les papis et mamies seront bien sur les bienvenus.



LE MUNICIPALITÉ DE CAGNY VOUS INVITE À :

L'ARBRE DE NOËL

2022 - 1ère édition

UN SPECTACLE

UN GOÛTER

ET...UN CADEAU
DU PÈRE NOËL!

LE DIMANCHE 18 DÉCEMBRE

DE 15 H 00 À 17H30
SALLE DES FÊTES DE CAGNY

EN PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DES FÊTES DE
CAGNY ET L'ASSOCIATION
"LES PARENTS D'ÉLÈVES DE CAGNY"



INSCRIPTION PAR MAIL AVANT LE 1ER DÉCEMBRE

MAIRIE.CAGNY@AMIENS-METROPOLE.COM
FANNY.ROUSSEL78@GMAIL.COM

NOM ET PRENOM DE(S) L'ENFANT(S) :

DATE(S) DE NAISSANCE :

NOM/PRÉNOM DES (DU) PARENT(S) :

TELEPHONE :

Conditions:

- Avoir entre 2 et 11 ans
- Etre résidant de Cagny OU être scolarisé à l'école de Cagny
- Si vous ne pouvez pas venir à notre arbre de Noël, vous pourrez retirer votre cadeau en mairie le vendredi 16 Décembre de 16h45 à 17h30



Vous supportez l'Amiens Sporting Club

Comme la saison précédente nous vous offrons des places pour assister aux matchs de l'ASC au stade de la licorne. Contactez la mairie si vous êtes intéressés.

Vous souhaitez recevoir les informations municipales par courriel ? Envoyez-nous un mail en indiquant simplement vos nom, prénom et adresse postale à l'adresse suivante : cagny.com@gmail.com

COMMUNICATION : Retrouvez-nous sur ...

Notre site internet : www.ville-cagny.fr - Notre page Facebook : [mairiedecagny-80](https://www.facebook.com/mairiedecagny-80)

Notre mailing : cagny.com@gmail.com - Notre panneau numérique

Mairie de Cagny

Place Emile Zola – 80330 CAGNY - Tél : 03.22.50.30.00 - Mail : mairie.cagny@amiens-metropole.com

La mairie est **ouverte au public** le lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h et le mercredi et le vendredi de 8h à 12h

La mairie est **ouverte sur rendez-vous** le lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 12h

Les élus vous reçoivent sur rendez-vous du lundi au vendredi de 17h à 20h et le samedi de 9h à 12h

ASTREINTE TÉLÉPHONIQUE : en dehors des heures de présence mairie, pour toute urgence, composez le ☎ 06 85 58 64 93